



## Association « BEUCERON IN NEED »

### Formulaire d'Adhésion 2018

A retourner à : Association Beauceron In Need  
6 rue du Docteur Roux  
78200 Mantes-la-Jolie

Association de Loi 1901 enregistrée le 03 Janvier 2008, sous le n° W294002341

Je soussigné(e) (entourer votre réponse)

Mr

Mme

Melle

NOM et Prénom .....  
Adresse 1 .....  
Adresse 2 .....  
Code postal et localité .....  
N° de téléphone (fixe et/ou mobile) .....  
Adresse Email .....  
Pseudo sur le forum de B.I.N. ....  
Date de naissance .....

Désire devenir membre de l'Association « BEUCERON IN NEED » comme (cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/>	<b>Membre actif :</b>	Montant : 25 €
<input type="checkbox"/>	<b>Membre actif bienfaiteur :</b>	Montant minimum : 50 €
<input type="checkbox"/>	<b>Membre donateur :</b>	Montant minimum : 25 €
<b>Total joint au présent bulletin :</b> cotisation ..... € (+ don éventuel de ..... €) = ..... €		

**Mode de règlement** (cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/>	Par chèque établi à l'ordre de « BEUCERON IN NEED »
<input type="checkbox"/>	Par espèces
<input type="checkbox"/>	Par virement sur le compte bancaire de l'association « BEUCERON IN NEED » Association Beauceron In Need - Société Générale MANTES-LA-JOLIE banque 30003 - agence 00853 - compte 00050546117 - clé 58 IBAN FR76 3000 3008 5300 0505 4611 758 - BIC : SOGEFRPP
<input type="checkbox"/>	Par PAYPAL (destinataire : <a href="mailto:compta@beuceron-in-need.com">compta@beuceron-in-need.com</a> )

Fait à : ..... - En date du : .....

Signature de l'adhérent(e)

*Si vous souhaitez aider «B.I.N» de façon régulière et mensuelle, il vous est possible de mettre en place un virement automatique mensuel.*

*De petites rivières font de grands fleuves ! Il n'y a pas de montant minimum.*

*N'hésitez pas à nous demander les modalités si cela vous intéresse... Merci de tout cœur !*

Les informations recueillies par ce formulaire sont nécessaires à votre adhésion au sein de l'association. Elles seront conservées au sein du secrétariat de l'association. En application de l'Article 34 de la Loi du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous au siège de l'Association.